

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 mai 2024

## Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

### Déclaration du groupe UNSA

Lors de la précédente mandature, le groupe UNSA, par l'intermédiaire de Christian Chevalier, avait eu l'occasion de co-rapporter, avec le président Jean-Karl Deschamps, un avis sur l'éducation populaire. La question du financement des associations avait donné lieu à des préconisations dont l'avis d'aujourd'hui indique qu'elles sont toujours d'actualité.

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui dresse un panorama très complet du financement des associations, des différents modes de financements et pointe les carences tant institutionnelles qu'organisationnelles auxquelles sont confrontés les dirigeantes et dirigeants associatifs dans notre pays.

Les rapporteurs ont raison de pointer l'insuffisance notamment du thermomètre qui nous aurait permis de connaître de manière précise à la fois l'impact mais aussi les coûts évités pour les finances publiques grâce au travail quotidien des milliers d'associations.

Le financement par projet y génère les mêmes problématiques que pour la Recherche : un utilitarisme qui parfois dénature et retreint la portée des impacts des liens et tout cet intangibles mais pourtant porteur de sens et de résultat, et assèche l'inventivité.

Si le fait associatif existe à l'échelle européenne, sa définition en tant que statut (rôle, structure, règles de financement) reste encore, lui aussi, dans l'impensé d'une utilité publique et d'un intérêt général, selon des critères propres ou du moins un cadrage permettant aux états de soustraire des activités aux seuls règles de marchés concurrentiels. Si des démarches sont en cours, y compris sur d'autres secteurs d'ailleurs, sur la problématique « aide d'état », le concept de SIEG (Service d'intérêt économique général) mériterait d'être plus développé en y intégrant les associations, ainsi que l'élargissement du périmètre d'application du RGEC (règlement général d'exemption par catégorie).

Ce qui ressort et qui est frappant à la lecture de cet avis, c'est le sentiment que, par les modifications successives du financement des associations, parfaitement décrit dans l'avis, c'est la nature même du fait associatif qui tend à évoluer, les associations se retrouvant en concurrence avec des entreprises, déployant une partie non négligeable de leurs ressources dans le montage et la recherche de financements via des réponses à appel d'offre qui pénalisent l'inscription territoriale sur un temps long, alors que les dons connaissent une baisse significative du fait de la tension économique et d'une attractivité fiscale plus fragile

Aussi, l'avis propose des préconisations visant à permettre aux associations d'avoir une visibilité sur leur financement à plusieurs années, un système plus redistributif et rendre par ses préconisations des capacités d'actions aux acteurs.

Pour l'UNSA, le tissu associatif est fort parce qu'il est divers, les bénévoles maillent les territoires et participent au quotidien à la cohésion sociale. Défendre ce modèle est un enjeu de société, de commun.